

---

## Programme de Formation

---

### Le risque termite, de la biologie des espèces à la réglementation



---

#### Organisation

**Durée :** 10 heures

**Mode d'organisation :** Présentiel

---

#### Contenu pédagogique

##### **Public visé**

Professionnels confrontés au "problème termite" : entreprises, agents des services de l'Etat et des collectivités territoriales (hygiène, habitat, parcs et jardins...), artisans du bâtiment

##### **Objectifs pédagogiques**

- Acquérir des notions de bases sur la biologie des termites
- Savoir rechercher et identifier les termites sur le terrain, reconnaître leurs dégâts
- Connaître les bonnes pratiques pour éviter les infestations et les disséminations
- Acquérir des notions de réglementation et de lutte contre ces insectes

##### **Description**

###### **Cours (4 h)**

- Biologie des termites
- Etat des lieux des infestations
- Identification des termites et reconnaissance des dégâts
- Voies de propagation et bonnes pratiques pour éviter leur dissémination
- Réglementation et lutte contre les termites

###### **Travaux pratiques (6 h)**

- Au laboratoire (3 h) : identification d'échantillons et de dégâts de termites
- Sur le terrain (3 h) : mise en situation et recherche de termites sur un site pilote ; échanges sur



## les bonnes pratiques

Le programme détaillé est disponible sur votre compte utilisateur.



### **Prérequis**

Aucun



### **Modalités pédagogiques**

Alternance de cours (4 h) et de travaux pratiques (6 h)

2 intervenants pour la sortie terrain



### **Moyens et supports pédagogiques**

Un support papier sera mis à disposition du stagiaire.

ÉQUIPEMENT : loupes binoculaires, insectes (termites et autres insectes xylophages) et échantillons de dégâts



### **Modalités d'évaluation et de suivi**

Un suivi individualisé par des évaluations formatives est assuré. Une attestation de fin de formation est délivrée à la fin du parcours.



### **Informations sur l'admission**

L'admission à cette formation ne fait l'objet d'aucun examen, test ou sélection préalable ; l'inscription est validée après réception du dossier complet et confirmation par l'organisme de formation.



### **Informations sur l'accessibilité**

Notre organisme s'engage à garantir l'accessibilité de ses formations à distance et en présentiel aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap est mobilisable afin d'analyser les besoins spécifiques et de mettre en place, lorsque cela est possible, les adaptations pédagogiques, techniques ou organisationnelles nécessaires.